

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019**  
**20h30 salle des fêtes de Priay**

**Etaient présents** : Marie-Christine CUTURIER, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BRADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Jean-Paul PERRET, Daniel DUSSOLIN, Marie-Claire BULLIFON, Jean-Claude PITTON, Gilles MAJORCZYK, Daniel JANIN, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Delphine ANDRÉ, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

**Pouvoirs** :

Anne BOLLACHE ayant donné pouvoir à Béatrice DE VECCHI  
Frédéric MONGHAL ayant donné pouvoir à Alain SICARD  
Frédérique MOLLIE ayant donné pouvoir à Alain POIZAT  
Myriam FANGET ayant donné pouvoir à Thierry DUPUIS  
Anne PAGAN ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD  
Sacharalen CAPRON ayant donné pouvoir à Gilles MAJORCZYK

**Etaient excusés** : Roger DUVIQUET, Georges VUCHER, Sylvie GOY-CHAVENT, Anne BOLLACHE, Catherine DUBREUIL, Jacques GROSGURIN, Frédéric MONGHAL, Philippe TREFF, Frédérique MOLLIE, Myriam FANGET, Anne PAGAN, Sacharalen CAPRON, Jean-Luc ORSET, Dominique GABASIO.

**Etait absent** : Jean-Louis FAVIER

Nombre de membres en exercice : 36, présents : 21, titulaires : 21, suppléant : 0, votants : 27  
Secrétaire de séance : Béatrice DE VECCHI.

**Ordre du jour**

**1. Rappel des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.**

**2. Finances - Fiscalité :**

- Décision modificative au budget général,
- Tarifs des ALSH,
- Complément délibération vote des taux d'imposition n°2019-024 du 7 mars 2019.

**3. Environnement :**

- Déchèteries :
  - Avenant au marché d'enlèvement des bennes (lot 3),
  - Avenants à la convention Eco DDS.

**4. Développement économique :**

- Ecosphère INNOVATION :
  - Choix du prestataire pour les fouilles archéologiques,
  - Demande de subvention au Ministère de la Culture sur le Fond National pour l'archéologie Préventive,
  - Traité de concession avec SEMCODA : validation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC).

#### 5. Institutions et vie politique :

- Convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics avec le Département de l'Ain,
- Recomposition du conseil communautaire - proposition d'un accord local,
- Plan de gestion des Brotteaux - mise en place d'une brigade équestre,

#### 6. Tourisme et économie touristique :

- Convention de financement du renouvellement de la signalétique autoroutière.

#### 7. EPF de l'Ain :

- Avis sur une demande de portage foncier pour la commune de Varambon.

#### 8. Enfance -Jeunesse :

- Convention de mise à disposition de locaux dans l'école de Jujurieux.

#### 9. Questions diverses.

*En préambule, le Président a salué la présence de Madame Delphine ANDRE qui remplace Madame Eliane CEYZERLAT pour Saint-Jean-Le-Vieux, puis a présenté la nouvelle Directrice Générale des Services de la communauté de communes Véronique SZYSZ-CHAUVIN.*

### DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS

Pour information, les décisions suivantes ont été présentées aux conseillers communautaires :

- Président : D\_2019\_02 : acte constitutif d'une régie d'avances et de recettes « accueil de loisirs les enfants do' »,
- Président : D\_2019\_03 : acte de suppression de la « sous régie de recettes office de tourisme »,
- Président : D\_2019\_04 : régie d'avances et de recettes « accueil de loisirs les enfants do' » manifestations d'autofinancement – tarifs,
- Président : D\_2019\_05 : acte constitutif d'une régie d'avances et de recettes « siège CCRAPC»
- Président : D\_2019\_06 : acte récapitulatif de création et fonctionnement d'une régie de recettes « Musée des Soieries CJ Bonnet ».
  
- BUREAU\_2019\_05 : Convention de mise à disposition de locaux dans l'école de Jujurieux.

## FINANCES - FISCALITE

### BUDGET PRINCIPAL - DM n°1

Afin de sécuriser l'accès au bâtiment du Multi-accueil de Pont d'Ain, il est nécessaire d'installer des visiophones aux différentes entrées, avec un module permettant de sélectionner le service auquel on souhaite accéder. Un nouveau devis d'un montant de 2 808€TTC vient s'ajouter au projet initial, il est donc nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants.

Le projet de décision modificative est le suivant :

#### VISIOPHONE PT AIN

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	2 808,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>2 808,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 808,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-801 : MULTI-ACCUEIL PT LOUPS	0,00 €	2 808,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 808,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVE STISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 808,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

*Monsieur DUSSOLIN a souhaité soulever le problème de l'école de Musique pour laquelle les élus continuent à recevoir des courriers de mécontentement des parents d'élèves. Si pour l'année 2017/2018, la communauté de communes avait baissé drastiquement la subvention de 14 000€ à 7 000€, les élus avaient alors engagé un travail avec les membres de l'association et signé une convention financière de 3 ans à partir de l'année 2018/2019 s'engageant à verser une subvention de 150 euros par élève ce qui représente 11 250 euros pour l'année 2018/2019.*

*Par ailleurs, si la communauté de communes s'est engagée à verser cette subvention, il faudrait que l'association s'engage à mesurer sa gestion. Il est précisé qu'un rendez-vous avec la Présidente va être sollicité à la rentrée.*

### TARIFS DES ALSH

La facturation des ALSH enfants s'effectue au quart d'heure de présence pour les familles.

Lorsque le tarif horaire suivant les QF n'est pas divisible par 4 (quart d'heure), notre logiciel de gestion effectue lui-même un arrondi afin que la facture ait un total solvable.

Ceci entraîne donc des erreurs pour les familles mais également pour nos déclarations de données CAF.

Il convient donc de modifier légèrement nos tarifs afin que ceux-ci n'entraînent plus d'arrondi.

Les tarifs suivants sont proposés à compter du 8 juillet 2019 :

TARIFS HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS		
	COMMUNAUTE DE COMMUNES	EXTERIEURS COMMUNAUTE DE COMMUNES
TRANCHE DE QF	COÛT/HEURE	COÛT/HEURE
Tranche 1 : de 0 à 400	0.96 €	1.36 €
Tranche 2 : de 401 à 800	1.32 €	1.88 €
Tranche 3 : de 801 à 1200	1.52 €	2.28 €
Tranche 4 : de 1201 à 1750	1.72 €	2.56 €
Tranche 5 : de 1751 à 2200	1.92 €	2.88 €
Tranche 6 : à partir de 2201 et +	2.16 €	3.12 €

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

#### COMPLEMENT Délibération vote des taux d'imposition n°2019-024 du 7 mars 2019

Lors de sa séance du 7 mars 2019, le conseil communautaire a fixé par délibération n°2019-024 les taux d'impositions CFE, TH, TFB et TFNB.

Sur l'Etat de notification des taux d'imposition, a été mentionné une part du taux CFE mis en réserve. Cette mise en réserve, cumulable sur 3 ans permet de conserver la possibilité d'augmenter le taux au-delà du taux maximum.

Le conseil a voté un taux de CFE de 22.34%, le taux maximum de droit commun étant de 22.37%, il a été mentionné 0.03% mis en réserve. (Pratique effectuée depuis plusieurs années)

Il est nécessaire de compléter la délibération n°2019-024, en précisant la mise en réserve de 0.03% de taux de CFE.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

### Déchèteries : AVENANT AU MARCHÉ D'ENLEVEMENT DES BENNES

La modification des horaires d'ouverture des déchèteries, à savoir deux matinées supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, vient modifier les conditions d'exploitation du prestataire chargé de l'enlèvement des bennes et l'économie du marché correspondant (marché Environnement 2017-2020 Lot n°3), ce qui nécessite une adaptation tarifaire.

EGT Environnement, titulaire de ce marché, avait calculé ses coûts sur la base de 4 jours d'intervention en moyenne, n'intervenant quasiment jamais le mardi. Or l'ouverture des déchèteries de Jujurieux et de Pont d'Ain le mercredi matin a pour conséquence des interventions accrues les mardis, soit 5 jours en moyenne au lieu de 4 par semaine.

Plutôt que d'augmenter le coût unitaire d'enlèvement des bennes, il a été convenu avec EGT Environnement *de facturer à la communauté de communes un coût supplémentaire uniquement pour les enlèvements* à réaliser le mardi - exception faite des mardis suivant les lundis fériés.

Le surcoût ainsi proposé et à valider par voie d'avenant est un forfait de 95€ HT / benne enlevée le mardi (suite à une commande passée le lundi soir), venant se rajouter aux prix de base indiqués dans le marché initial.

La consigne a d'ores et déjà été donnée aux agents de déchèterie d'éviter dans la mesure du possible les demandes d'enlèvement le lundi soir.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

### Déchèteries : AVENANTS A LA CONVENTION EcoDDS 2019

La signature de la nouvelle convention EcoDDS 2019 a été approuvée par le conseil communautaire du 18 avril 2019.

Suite à une évolution très récente de l'interprétation des textes réglementaires régissant la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des Déchets Diffus Spécifiques par les pouvoirs publics, au vu de la mesure n°29 de la feuille de route Economie Circulaire, EcoDDS a dû formuler deux avenants à la convention-type le liant aux EPCI.

Ces avenants n°1 et n°2 modifient la formulation de deux articles, où est supprimée toute considération sur la provenance du déchet DDS ou la distinction entre utilisateurs professionnels / ménages du produit.

Ces deux avenants s'appliquent automatiquement à la date de réception par la communauté de communes des courriers LRAR (reçus les 5 et 19 juin 2019).

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ECOSPHERE INNOVATION : Choix du prestataire pour les fouilles archéologiques

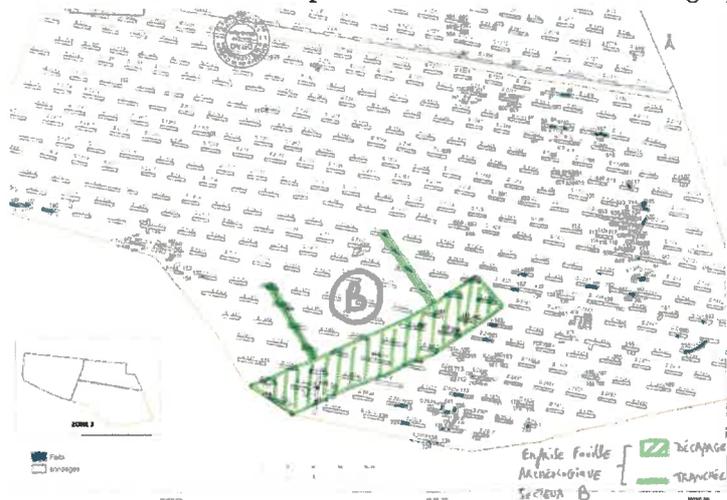
Suite aux sondages archéologiques réalisés en décembre 2016, la DRAC Auvergne Rhône Alpes nous a notifié de trois arrêtés préfectoraux de prescription de fouilles archéologiques préventives.

Des premières fouilles ont été réalisées en décembre 2017.

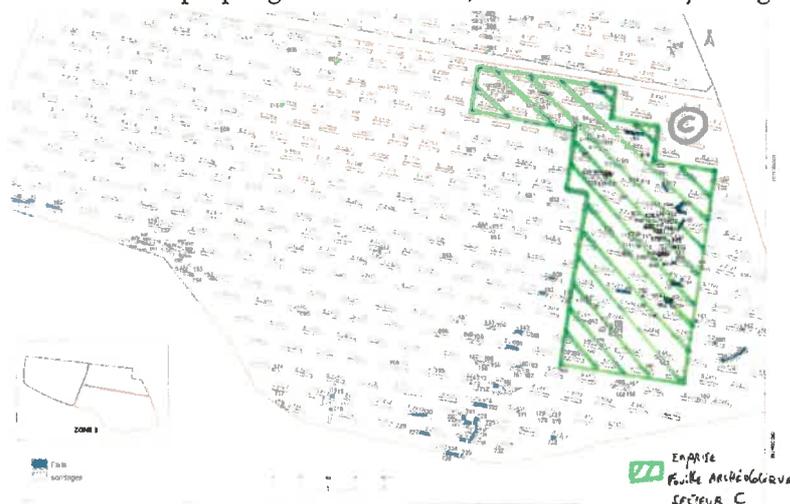
Après une nouvelle consultation, en mars 2019, dans le cadre d'un marché adapté, sur les deux derniers arrêtés préfectoraux, nous avons reçu deux candidatures dont une qui n'était pas conforme aux prescriptions scientifiques de la DRAC.

Suite à une négociation, il est proposé de retenir l'offre de l'INRAP pour un montant total de tranche ferme de 533 288,06 € HT auquel pourra s'ajouter 53 433,78 € de tranches conditionnelles.

Paléochenal : 6 000 m<sup>2</sup> plus 150 m de tranchées stratigraphiques



Habitat de l'époque gallo-romaine et/ou du Haut Moyen Age et quelques sépultures (20 000 m<sup>2</sup>)



Ces fouilles auront lieu de mi-juillet à fin octobre 2019.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

## ECOSPHERE INNOVATION : Demande de subvention au Ministère de la culture sur le Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP)

Le Ministère de la culture dans le cadre du FNAP propose d'apporter une subvention afin d'aider certains projets contraints par des fouilles archéologiques préventives.

Il convient, pour prétendre à cette subvention, de démontrer que l'équilibre économique du projet, et donc sa faisabilité, est mis en péril par le coût total des fouilles archéologiques.

Le taux de la subvention dépend de l'impact sur le projet et des fonds restant au moment de la demande et peut aller de 10 à 50 % du coût total des fouilles.

A ce jour, le montant prévisionnel des fouilles est de :

- 294 721,60 € pour le 1<sup>er</sup> arrêté (réalisé),
- 533 288,06 € HT tranche ferme + 53 433,78 € tranches conditionnelles

Sur un budget total de la zone de 10 300 000 € HT.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

## ECOSPHERE INNOVATION : Traité de concession avec SEMCODA : Validation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)

Le code de l'urbanisme précise les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par le concédant qui a confié la réalisation d'une opération publique d'aménagement à un aménageur.

A cet effet, le concessionnaire doit fournir **chaque année** un compte-rendu financier comportant notamment :

- Un bilan prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières.

Le bilan présenté ce jour est arrêté au 31/12/2018 et ne concerne donc que l'année 2018.

Depuis un certain nombre d'éléments techniques et financiers ont évolué.

### Synthèse du compte rendu au 31/12/2018 :

- Risques inondations : Diminution de la surface aménageable de 50 à 33 ha,
- Maitrise foncière : 2 parcelles restant à acquérir sur les 33 ha restant aménageables,
- Etudes opérationnelles :
  - Marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement AINTEGRA-Atelier du Triangle
  - Assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable confié à la société EODD
  - Prestation complément étude d'impact et dossier loi sur l'eau confiée au groupement MEDIATERRE/C2i
  - Etude de circulation confiée à VIA COMMEA

- Etude acoustique et énergie renouvelable confiée à EODD
  - Pas de travaux réalisés en 2018
  - Commercialisation : plusieurs contacts de prospects dont un protocole d'accord signé en déc. 2018
  - Pas de recettes enregistrées en 2018
  - 64 084 € HT de dépenses enregistrées au 31/12/2018
- *Délibération votée à l'unanimité.*

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*Arrivée de Monsieur BATAILLY qui n'a donc pas prit part aux votes précédents.*

### 1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Par convention, le Département de l'Ain s'engage :

- à mettre gratuitement à disposition des communes, leurs établissements publics et les bailleurs sociaux ***une solution de dématérialisation des marchés publics et des concession,***
- à mettre à disposition des utilisateurs un service de maintenance,
- à assurer gratuitement la formation des utilisateurs à Bourg en Bresse.

Cette solution permet :

- D'envoyer les publicités au BOAMP et au JOUE,
- Mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises,
- De recevoir et décrypter des offres électroniques,
- D'avoir accès à une messagerie sécurisée,
- De publier les données essentielles des marchés publics.

La durée initiale de la convention s'étend de sa signature au 31 décembre 2019 puis est renouvelable tacitement par période d'un an.

- *Délibération votée à l'unanimité.*

### 2. RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES L'ANNEE PRECEDENT LE RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Président expose au conseil communautaire qu'en application de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour fixer la composition du conseil communautaire à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020. (Art L5211-6-1-VII du CGCT). A défaut, c'est le droit commun qui s'applique.

Proposition de l'accord local suivant :

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
PONT D'AIN	6	
JUJURIEUX	5	
PONCIN	4	
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	4	
NEUVILLE-SUR-AIN	4	
PRIAY	4	
CERDON	2	
VARAMBON	2	
BOYEUX-SAINT-JEROME	1	1
LABALME	1	1
CHALLES- LA- MONTAGNE	1	1
SAINT-ALBAN	1	1
MERIGNAT	1	1
SERRIERES-SUR-AIN	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>6</b>

- *Délibération de principe validant l'accord local votée à l'unanimité.*
- *Suite à donner : délibérations des communes avant le 31 août 2019 pour valider l'accord local proposé.*

### 3. PLAN DE GESTION DES BROTTEAUX- MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE EQUESTRE

**Rappel** : réunions SR3A des 4 et 29 avril 2019 réunissant les maires et présidents d'intercommunalités.

**Objectif** : mettre en place une démarche concertée pour trouver collectivement des moyens pour répondre efficacement et durablement aux problématiques suivantes :

- Fréquentation parfois anarchique des berges de l'Ain,
- Activités non autorisées s'y déroulant,
- Nombreuses pollutions directement engendrées par certains usagers et plus globalement à l'intensification non concertée des usages depuis une dizaine d'années.

**Conséquences** : coûts pour la collectivité, des tensions localement importantes et des interactions fortes parfois contraires aux objectifs de conservation du site naturel.

**Solution évoquée et approuvée par tous les acteurs** : mise en place d'une brigade équestre permettant une sensibilisation du public, une dissuasion des infractions, la sécurité des agents assermentés lors des tournées de surveillance, une médiatisation et exemplarité de la démarche, possibilité de contrôles renforcés en période estivale.

*Monsieur Alain SICARD, porteur du projet, a expliqué que ce projet est né d'un double constat :*

- *Insécurité des usagers des Brotteaux,*
- *Retrait des brigades de l'eau et de l'ONF.*

*Les communes ont alors saisi Monsieur le Préfet afin de trouver une solution qui ne soit pas coûteuse pour les collectivités. C'est ainsi qu'est née l'idée des brigades équestres. La rivière est domaniale c'est donc bien à l'Etat d'y faire la police.*

- *Délibération votée à l'unanimité pour demander à Monsieur le préfet de l'Ain, la mise en place d'une surveillance de la basse rivière d'Ain et de ses Brotteaux par une brigade équestre de la Garde Républicaine sur la période de juin à septembre avec une expérimentation de ce dispositif de surveillance à conduire dès l'été 2019.*

*Après le vote, le Président a donné la parole aux élus de Priay qui ont fait une mauvaise expérience sur les Brotteaux de Jujurieux, menacés et intimidés par des individus ayant élu domicile sur cette zone.*

*Par ailleurs, un tour de table rapide a permis de faire apparaître que la majorité des communes ont subi des vols et des dégradations de toutes sortes.*

*Les maires et la population sont excédés et inquiets.*

*Le Président propose qu'une mention soit rédigée pour demander solennellement à Monsieur le Préfet de faire respecter l'ordre public sur ces territoires délaissés par les gendarmes démunis car pas assez nombreux.*

*Les élus ont souhaité insister sur leur soutien aux gendarmes dont le travail n'est pas remis en cause. Un courrier signé par les 14 maires accompagnera cette motion.*

➤ *Motion votée à l'unanimité.*

## TOURISME ET ECONOMIE TOURISTIQUE

### 1. CONVENTION DE FINANCEMENT DU RENOUELEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE AUTOROUTIERE

Le Livre Blanc du Tourisme de l'Ain a été approuvé, par l'assemblée départementale, en juin 2016 et son plan d'action en février 2017. Dans le cadre de ce plan d'action, l'axe 5- Promouvoir l'Ain comme une offre de séjours et renforcer les dispositifs d'accueil, l'action n°6 vise à renforcer la signalétique touristique routière et autoroutière du Département.

De même, dans le schéma de développement touristique de la communauté de commune, l'axe 4 - Structurer et organiser la mise en tourisme du territoire, l'action 4 vise aussi à harmoniser et développer la signalétique touristique.

Le Département de l'Ain a saisi APRR afin d'envisager, l'implantation de panneaux sur les autoroutes du Département.

Une convention entre les deux structures prévoit l'implantation de 32 panneaux sur l'ensemble du réseau autoroutier.

Notre communauté de communes est concernée par l'implantation de 3 panneaux dont les thèmes retenus ont été :

- Cerdon vignoble et cuivrierie (2 panneaux) :  
Sur la A40 sens Genève-Bourg + A42 Sens Lyon Bourg
- Rive de l'Ain Ile Chambod (1 panneau) : Sur la A40 sens Bourg Lyon



L'implantation ainsi que le descriptif de ces panneaux ont été validés par le Préfet de Région en date du 11 mars 2019.

La participation de la communauté de communes est calculée comme suit :

Coût total des 3 panneaux = 38 998,80 €

Participation du Département 50 % soit 19 499,40 €

Participation CCRAPC 50 % soit 19 499,40 €

*Un certain nombre d'élus ont souhaité faire part de leur réprobation et incompréhension sur l'absence de panneau indiquant le Musée des Soieries Bonnet.*

*Nombreux se sont abstenus, ne souhaitant pas voter contre, par solidarité, marquant ainsi leur forte réprobation.*

- *Délibération votée avec 19 voix pour et 8 abstentions afin d'autoriser le Président à signer ladite convention.*

## EPF DE L'AIN

**AVIS SUR UNE DEMANDE DE PORTAGE FONCIER POUR LA COMMUNE DE VARAMBON Cf. document joint.**

- *Délibération votée à l'unanimité.*

## POINTS D'INFORMATION

### PROJET COOPERATIF

La signature officielle du projet coopératif a eu lieu lors de la clôture de « Sur un air de familles » le samedi 15 juin.

Lors du dernier comité technique, le panel des habitants enquêtés a été défini :

Projet CC Rives de l'Ain  
 Estimatif nombre de questionnaires des 20-49 ans

Code Insee	libellé de commune	population cible 20-49 ans			%	enquêtes 20-50 ans			Nb enquêteurs
		Global	Hommes	Femmes		Global	Hommes	Femmes	
01056	Boyeux-Saint-Jérôme	124	53	71	4%	5	2	3	1
01068	Cerdon	311	171	140		12	7	6	2
01077	Challes-la-Montagne	84	45	39		3	2	2	0
01199	Jujurieux	833	432	401		33	17	16	4
01200	Labelme	90	55	35		4	2	1	1
01242	Mérignat	44	24	20		2	1	1	0
01273	Neuville-sur-Ain	613	317	296		25	13	12	3
01303	Poncin	596	288	308		24	12	12	3
01304	Pont-d'Ain	1066	557	509		43	22	20	5
01314	Priay	641	314	327		26	13	13	3
01331	Saint-Alban	80	40	40		3	2	2	0
01363	Saint-Jean-le-Vieux	609	320	289		24	13	12	3
01404	Serrières-sur-Ain	53	28	25		2	1	1	0
01430	Varambon	175	90	85		7	4	3	1
<b>Total</b>		<b>5319</b>	<b>2734</b>	<b>2585</b>			<b>213</b>	<b>111</b>	<b>104</b>

*Ce soir une réunion publique avait été prévue mais malheureusement il y a eu peu de participants.*

*L'objectif pour ce projet est de trouver un certain nombre d'enquêteurs bénévoles sur les communes et de référents par commune.*

*Pierre DULAURIER demande aux maires de transmettre les listes électorales afin de tirer au sort les personnes de la tranche d'âge 20-49 ans qui seront interviewées dans le cadre du projet.*

*Les délais sont très courts, les enquêtes devront être terminées fin août. C'est pourquoi, Pierre DULAURIER sollicite les membres du conseil communautaire pour regarder qui sur leur commune pourrait adhérer au projet et faire partie des enquêteurs.*

## GARANTIE JEUNES

### ➤ Informations :

Gagner en autonomie  
Faciliter la recherche d'emploi

1 an d'accompagnement  
5 premières semaines en collectif

**Mission Locale**  
Bugey - Plaine de l'Ain

**ÇA CONCERNE QUI ?**

**Les jeunes de 16 à 25 ans :**

- Ni scolarisé • Ni en emploi
- Ni en formation • Sans soutien familial
- Non imposable
- Ressources inférieures au plafond RSA

**POURQUOI ?**

- Identifier vos points forts
- Développer vos compétences
- Bénéficier d'ateliers et de formations gratuites
- Se créer un réseau social et professionnel
- Entrer dans la vie active

**C'EST QUOI ?**

- Un engagement réciproque entre un jeune et sa mission locale d'un an renouvelable
- Une allocation de **492,57 €/mois** au maximum

**ÇA CONSISTE EN QUOI ?**

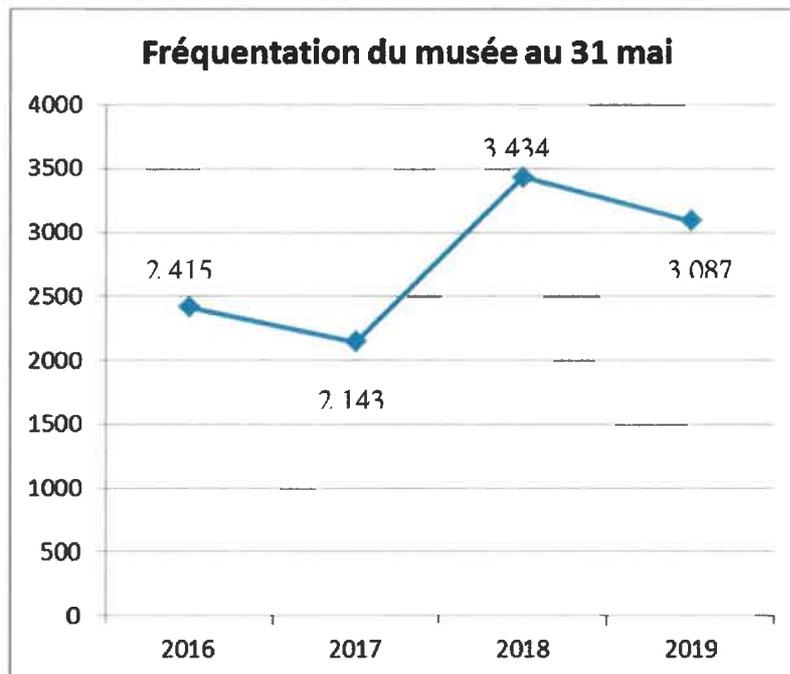
- Un accompagnement collectif
- Un suivi personnalisé
- Des périodes en entreprise

Candidature et inscription auprès de votre mission locale

En partenariat avec la mission Locale, un collectif de garantie jeunes va se mettre en place à compter du 16 septembre à Pont d'Ain.

3 réunions d'information ont lieu les jeudis 27 juin, 18 juillet et vendredi 23 août.  
Une affiche a été envoyée dans chaque mairie afin que l'information soit relayée.

## MUSEE DES SOIERIES BONNET : PRESENTATION DES PREMIERS CHIFFRES DE LA SAISON



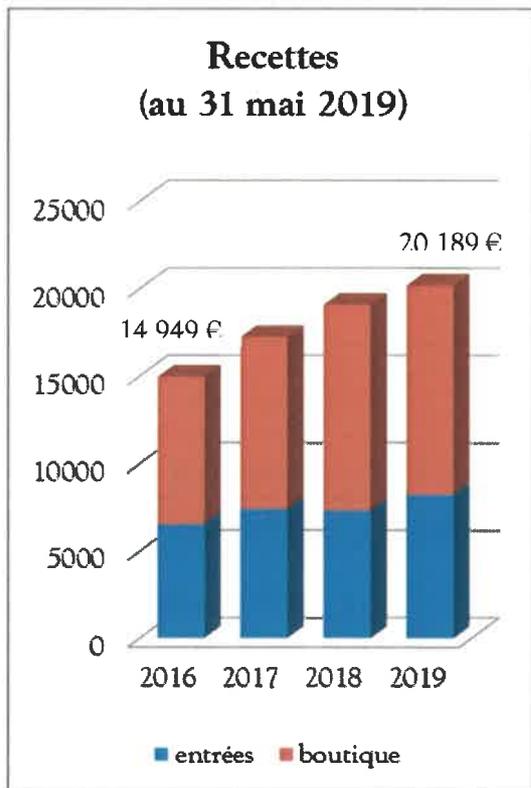
- Démarrage de saison plus lent qu'en 2018,
- Augmentation de la fréquentation à partir du mois de mai,
- Moins de communication en 2019 sur l'exposition Denis Durand (reportages France 3 en 2018)

Nombre de groupes (au 31/05/19)

2016	2017	2018	2019
39	45	61	45

prévison juin 2019	45
juin-18	32

Nombreux groupes scolaire en mars 2018 (11 classes de 4<sup>ème</sup>)



- Malgré une légère baisse des fréquentations, nous constatons une augmentation des recettes billetterie et boutique C'est-à-dire plus d'entrées payantes et d'ateliers vendus Mais aussi augmentation du panier par visiteur (achat boutique)

Le Président fait part que le point suivant a été rajouté à l'ordre du jour :

- **Groupement Départemental d'Action Sanitaire (GDS Ain)** : par courrier du 9 mai 2019, le GDS informait qu'il menait une lutte contre le frelon asiatique qui est un véritable prédateur pour les abeilles, dangereux pour la population, et représente une menace pour la biodiversité. Il est reconnu OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) par l'Etat et bénéficie d'un accompagnement financier du Département. Or, pour lutter efficacement, il faut détruire les nids. A ce titre, le GDS sollicite une participation des communes à hauteur de 60 euros. La communauté de communes s'engage à prendre en charge cette participation.
- *Délibération votée à l'unanimité.*
- Gérard GUICHARD a fait un point sur les travaux réalisés et à venir sur la voirie. (Cf. tableau).
- Béatrice de VECCHI précise aux membres de la communauté de communes qui souhaitent faire appel à l'ACI, de bien préparer leur demande, voire d'établir les devis au préalable car si Christophe doit le faire cela lui prend beaucoup trop de temps.
- Véronique SZYSZ-CHAUVIN a rencontré Marie- Sophie MATHON de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui lui a indiqué que sur l'enveloppe de la politique d'aménagement du territoire il restait encore des sommes importantes pour trois ans.

Il s'agit d'une aide aux communes. Deux enveloppes : une pour les communes de moins de 2000 habitants, et une pour les bourgs centres. Une première tranche de trois ans est maintenant terminée, dont certaines communes ont pu bénéficier, une nouvelle tranche de trois ans a débuté cette année et à ce jour aucun dossier n'a encore été déposé.

Si les communes ont des projets relevant d'aménagement en investissement uniquement (les travaux de voirie et l'assainissement sont exclus), elles peuvent bénéficier d'une subvention de la région.

Le tableau joint récapitule les dispositifs mais les taux d'intervention ont évolué. Il faudra voir avec la Région, c'est au cas par cas.

Marie-Sophie MATHON basée à Bourg en Bresse se tient à votre disposition.

Levée de la séance à 22h10min.

Le Président  
Thierry DUPUIS

